

TARIF

2A

TÉLÉVISION
COMMERCIALE

Licence pour communiquer de la musique
au public par des stations de télévision
commerciales

En bref

Période de la licence :
mensuelle

Redevance :
1,9 % des revenus bruts de
la station

Date limite :
au plus tard, le premier jour
de chaque mois visé par la
licence

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/2A

Calcul de la redevance :

Les droits pour la licence générale standard sont de 1,9 %.

Les déclarations se basent sur le revenu brut de la station durant le mois de référence (soit deux mois auparavant - c'est-à-dire que les droits de licence de mars sont basés sur les revenus bruts de janvier).

Si votre station de télévision commerciale est également diffusée sur internet, vous devez obtenir la licence **22D** en supplément.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.